



République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

## COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'Ecole – 67270  
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 octobre 2023

Conseillers élus : 14

**Sous la présidence** de M. MEHL Raphaël, Maire

Présents : 11

**Membres présents** : KREMMEL Nicolas - WENDLING Yannick, Adjoints

Date de convocation :  
13/10/2023

ERTZ Elodie - LAPP Kathy - MORIN Frank - RICHERT Edith

Compte-rendu affiché  
le

SCHAAL Pierre-Yves - STAATH Jean-Baptiste - VAUTRIN Nicolas -  
VAUTRIN Thierry

**Membres absents excusés** : HAMMANN Marie ne donne pas pouvoir

SOULIER Evelyne donne pouvoir à Kathy LAPP

**Membres absents non excusés** : BELTRAMI Virginie

**Secrétaire de séance** : RICHERT Edith

#### Ordre du Jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Chasse : validation de la convention de gré à gré et fixation du loyer
4. Décapole : décision modificative
5. Point rénovation salle des fêtes et stand de tir
6. Projet de vente d'un terrain communal
7. Divers
  - Commission de contrôle des listes électorales
  - Point travaux dans la commune
  - Soirée des entreprises

#### **1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Edith Richert a été désignée secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du mardi 29 août 2023**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 29 août 2023 est adopté à l'unanimité.

### 3. Chasse : validation de la convention de gré à gré et fixation du loyer

#### Consultation par écrit des propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse

En application de l'article L. 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires de fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Les propriétaires ont été informés qu'en cas d'abandon du produit de la chasse à la commune, le produit de la location sera utilisé dans l'intérêt collectif local.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote : 311
- Nombre de propriétaires ayant pris part au vote : 226
- Superficie totale de la chasse communale : 458 ha

#### Destination du produit de la location

Se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :  
211 propriétaires possédant au total 410 ha 36 a 17 ca.

En conséquence, M. le Maire constate que la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

#### Règlementation de la mise en location de la chasse

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, et notamment le cahier des charges arrêté par M. le Préfet, et après avis favorable de la Commission Communale de Chasse:

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de fixer à 458 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,
- décide de procéder à la location en un seul lot comprenant 458 ha,
- décide de fixer le loyer annuel pour 2024 à 3000 €uros (trois mille)
- décide d'autoriser M. le Maire à signer la **convention de gré à gré avec le locataire sortant, M. Gilbert MATHIA**, vu la demande formulée dans les délais légaux.

### 4. Décision Modificative

Considérant la nécessité de réajuster les crédits du budget primitif 2023, pour prendre en charge les dépenses en fonctionnement et en investissement

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

valide les écritures comptables comme suit:

#### DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 022 – "Dépenses Imprévues"	- 672 €
Chapitre 66 – Compte 66111 "Intérêts réglé à l'échéance"	+ 672 €

#### RECETTE d'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 - Compte 2031 " Frais s'études"	- 19.120 €
Chapitre 16 - Compte 1641 " Emprunts"	+ 2.700 €
Chapitre 204- Compte 2041512 "Bâtiments et installations"	+ 16.420 €

autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

## 5. Point rénovation salle des fêtes + stand de tir 10 mètre

Le Maire indique que le stand de tir 10 mètres a du être fermé au public par un arrêté de péril début octobre suite à la constatation par un expert du risque d'effondrement de la toiture. Ceci implique des travaux de rénovation supplémentaires non prévus initialement dans le projet de rénovation de la salle des fêtes. Ces travaux seront traités dans un projet budgétairement à part afin de pouvoir faire les demandes de subvention nécessaires.

Messieurs le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint font état de la situation financière du projet ci-dessous, suite à la dernière phase de consultation des entreprises menée courant septembre :

<b>Ressources actuelles</b>	<b>Epargne + subventions salle des fêtes validées : 690 000€</b> Vente potentielle d'un terrain communal : 50 000€ Subvention potentielle CEA stand de tir : 100 000€ Subvention potentielle DETR stand de tir : ? Prêt relai potentiel : ?
<b>Derniers chiffrages Salle des fêtes</b>	808 000€ TTC
<b>Derniers chiffrages Stand de tir</b>	236 000€ TTC
<b>Bilan</b>	<b>Ressources validées : 690 000€</b> <b>Chiffrage salles des fêtes + stand de tir : 1 044 000€</b> <b>Déficit actuel : 354 000€</b> à combler par la vente d'un terrain communal, l'obtention de subventions pour le stand de tir et un prêt relai potentiel dont la faisabilité reste à confirmer

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal que le maximum sera mis en œuvre pour boucler le financement manquant de ce projet mais que nous ne pourrons réaliser que ce que nous sommes en capacité de financer. Une décision sur ces projets devra être prise lors du prochain conseil municipal lorsque nous aurons davantage de visibilité sur les nouveaux financements disponibles.



## **7.Divers**

### **- Commission de contrôle des listes électorales - Désignation de 2 membres**

(1 Titulaire + 1 Suppléant)

Conformément à l'article R7 du code électoral, il doit être procédé à une nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de désigner :

**Titulaire : M. Frank MORIN**

**Suppléant : M. Raphaël MEHL**

### **- Point travaux dans la commune**

Le 2<sup>ème</sup> adjoint indique :

-L'achèvement des travaux de rénovation d'une partie du réseau d'assainissement rue des églantines en précisant qu'étant donné l'état de la chaussée, la réfection de l'enrobée sur la zone a été réalisée en totalité moyennant une participation de la commune à hauteur de 3000€ HT.

-Le début des travaux de renforcement du dalot qui devraient démarrer mi-novembre

-Les travaux de mise en place de bacs à verre enterrés le long de l'ancienne sortie du village (fermée à présent) qui devraient démarrer mi-novembre également

### **- Soirée des entreprises**

La première soirée des entreprises de Melsheim aura lieu le mercredi 8 novembre à la mairie. Celles-ci ont été conviées afin de présenter leur structure, leurs activités et projets principaux, créer des synergies et la soirée sera conclue autour d'un verre de l'amitié.

Séance close à 22h15.